



# Comment financer un projet éducatif à visée artistique ?

publié le 17/12/2018

## Différents modes de financement institutionnels

---

### Descriptif :

Modes de financement proposés dans l'académie de Poitiers.

---

### Sommaire :

- « PACTE » : projet artistique et culturel en territoire éducatif
  - « KUSTOM »
  - « ECLAIRCIE »
  - Appel à Projet Art et Culture – Chartes de chant choral
- 

Article rédigé par Vassili Ptakhine.

Les projets à visée éducative et culturelle s'inscrivant dans les parcours de l'élève sont bien souvent tentants pour les enseignants. Mais ils nécessitent très fréquemment des financements que les collèges et lycées ne peuvent plus assumer seuls.

Pour s'y retrouver dans les méandres des dossiers à remplir et des conditions sine qua non, nous vous proposons un petit document de synthèse récapitulatif afin de vous aider dans vos démarches.

Une fois le type de financement adapté à votre projet choisi, n'hésitez pas à vous lancer !

Certes c'est beaucoup d'énergie et d'investissement de la part de l'enseignant. Mais c'est aussi un superbe moyen de faire vivre aux élèves quelques temps forts de leurs aventures éducatives.

Et si cela ne remplace pas le quotidien joyeux des cours au collège, cela offre pour le moins des points d'appui motivants et fédérateurs permettant d'être en contact avec les artistes et les professionnels.

Les différentes "zones" évoquées ci-après peuvent être consultées sur la carte des contrats de territoire en éducation artistique et culturelle pour l'année 2018-2019 :

 [Contrats de territoire en éducation artistique et culturelle](#) (PDF de 1.3 Mo)  
Conventions DRAC / rectorat / collectivités territoriales - Académie de Poitiers - Année 2018-2019.

### ● « PACTE » : projet artistique et culturel en territoire éducatif

Ce type de financement est lié au Rectorat de Poitiers. Il existe sous deux formes :

- Ou bien
  - Il concerne un projet à faible coût financier (jusque 1000 Euros et ¼ d'IMP).
  - Il implique forcément l'intervention d'un artiste ou d'une structure culturelle.
  - Il peut prendre en charge des frais de transport.
- Ou bien
  - Il concerne un projet qui se situe en dehors des territoires conventionnés par la DRAC (Les « Zones Blanches ») et nécessite un financement plus important.
  - Il implique forcément l'intervention d'un artiste ou d'une structure culturelle et doit conjuguer temps scolaire et hors temps scolaire.

- Il implique une construction partenariale entre :
  - un établissement scolaire (ou plusieurs)
  - un partenaire culturel (artiste, médiathèque, cinéma, lieu d'exposition, scène de diffusion...)
  - une collectivité territoriale.

D'autres partenaires peuvent être associés comme un partenaire social/médico-social du territoire (Centre socio-culturel, IME EPHAD...)

**L'appel à projet pour 2019-2020 sera transmis aux établissements début février.**

**Date limite des demandes : 3 Mai 2019**

### ● « KUSTOM »

Financement lié à la DRAC.

- Il concerne les territoires nommés « Zones Blanches » car éloignés des pôles culturels les plus importants.
- Il implique forcément l'intervention d'un artiste ou d'un professionnel (et c'est ce dernier qui doit candidater, d'où l'idée de solliciter des intervenants en leur demandant de se mettre en contact avec la DRAC).
- Le projet doit conjuguer temps scolaire et hors temps scolaire, se dérouler sur plusieurs communes associées ou sur une intercommunalité, dans une logique de construction entre établissements éducatifs, sociaux, partenaires culturels et collectivité(s).
- La participation de l'établissement scolaire (pour 1/3 environ) est recommandée.

### ● « ECLAIRCIE »

Financement lié à la DRAC.

- Il concerne une résidence d'artiste dans l'établissement scolaire.
- Il implique, de même, que l'artiste fasse des démarches auprès de la DRAC.
- Il n'y a pas de « zone ».
- Conditions d'éligibilité identiques à Kustom

### ● Appel à Projet Art et Culture – Chartes de chant choral

Financement lié à CANOPE et à la Fondation Daniel et Nina Carasso

- Il privilégie les projets inter-degrés et fédérateurs, en lien avec le chant choral.
- Il peut impliquer des prises en charge financières multiples : temps de formation des enseignants, intervenants, frais divers... (sauf frais de transports des élèves)
- Le projet doit être co-construit avec l'atelier Canopé départemental
- Il implique de préférence une représentation finale.
- Il implique obligatoirement un bilan du projet.

**Appel à projet à déposer mi-Avril**